

ASSOCIATION CANADIENNE DES 5 QUILLES

CHAMPIONNATS NATIONAUX

RÈGLEMENT SUR LA TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque équipe doit être vêtue de manière uniforme. Une femme entraîneur d'une équipe d'hommes peut porter un pantalon habillé, une jupe, une jupe-pantalon, des pantalons courts habillés ou des capris; par contre un homme entraîneur d'une équipe de femmes doit porter des pantalons habillés longs ou courts. Les pantalons habillés, les jupes, les jupes-pantalon, les pantalons courts habillés ou les capris doivent être de la même couleur avec un rebord droit (pas de couleurs fluorescentes, de denim de quelque couleur que ce soit, de pantalons fuseaux, de pantalons turc, de pantalons cargo, de pantalons de jogging/soccer ou de coton ouaté d'aucune sorte). Aucun cordon ou élastique d'aucune sorte au rebord. Les pantalons habillés, les jupes, les jupes-pantalon, les pantalons courts habillés ou les capris ne doivent pas être délavés, déchirés, fendus, ni avoir des rivets, des boutons ou des poches au niveau de la jambe. Les jupes, les jupes-pantalon et les pantalons courts habillés ne doivent pas être plus courts que juste en-dessous de la pointe des doigts lorsque les bras sont placés de chaque côté du corps.

Les chemises et les blouses de quilles doivent avoir une manche, un col et avoir le même design dans les couleurs enregistrées à l'Association provinciale avec l'identification de la province et du joueur appropriée. Un modèle de gilet féminin est admissible et peut ou non avoir des boutons mais doit avoir un col fini.

Les gilets des quilleurs peuvent avoir jusqu'à vingt-quatre (24) pouces carrés pour les logos ou identification des commanditaires. Les commanditaires peuvent varier d'un individu à l'autre. Les commanditaires ne doivent pas entrer en conflit avec ceux de l'AC5Q.

Aucun chapeau, casquette ou autre couvre-chef ne sont permis à moins d'une raison religieuse ou médicale.

Pénalité : À défaut de se conformer au règlement sur la tenue vestimentaire il en résultera une pénalité appliquée à la province pour chaque faute d'uniforme comme suit :

Règlement sur la tenue vestimentaire – Procédure de modification

L'Association canadienne des 5 quilles s'efforce d'être très professionnelle, et par conséquent, toutes les procédures des règlements doivent être suivies.

Lors d'une demande de changement à la couleur provinciale enregistrée ou

d'une demande pour porter un style de pantalon spécifique, par exemple, un délégué provincial doit fournir un échantillon de la couleur/modèle de pantalon lors de la prochaine réunion générale annuelle ou semi-annuelle et déposer une demande d'approbation. Par la suite, le conseil de direction de l'AC5Q pourra examiner la demande et rendre sa décision.